

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-012

**SYNDICAT DES COMMUNES DU SUD-EST PARISIEN POUR
L'ELECTRICITE ET LE GAZ – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE
TITULAIRE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal ;

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du Conseil Municipal au Syndicat sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;

Vu la délibération n° 2014-040 du 15 avril 2014 désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat des communes du Sud-Est Parisien pour l'Electricité et le Gaz ;

Considérant que le Syndicat des communes du Sud-Est Parisien pour l'Electricité et le Gaz est administré par un Comité au sein duquel la commune de Villecresnes est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants ;

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil Municipal,

Considérant que Daniel SCHREIBER prend la place de délégué titulaire 1 ;

Considérant que Christian FOSSOYEUX prend la place de délégué titulaire 2 ;

Considérant que Thierry DEBARRY prend la place de délégué suppléant 1 ;

Considérant qu'il convient alors de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant 2 ;

Monsieur le Maire propose le candidat suivant :

PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Suppléant 2 : Denise DAVID

Article 1 : Est élue déléguée suppléante 2 du Conseil Municipal au Syndicat des communes du Sud-Est Parisien pour l'Electricité et le Gaz la personne suivante :

Suppléant 2 : Denise DAVID

Article 2 : Les délégués au Syndicat des communes du Sud-Est Parisien pour l'Electricité et le Gaz sont donc les suivants :

Délégué Titulaire 1 : Daniel SCHREIBER
Délégué Titulaire 2 : Christian FOSSEYEU
Délégué Suppléant 1 : Thierry DEBARRY
Déléguée Suppléante 2 : Denise DAVID

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

